

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n ° 6

*Objet : Participation au
restos du cœur*

Date de convocation

14 mai 2024

Date d'affichage

14 mai 2024

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :

12

Nombre de votants :

12

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification
ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre
Le 21 mai à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain
BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, M.
Jean-Pierre ANGLAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Josiane BYL, M.
Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Emmanuelle ANTICH,
Mme Nicole ROUMAT membres en exercice.

Procuration :

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno
PEGAS, Mme Christine VANCAUTER, Mme Anne BENAICHE.

Mme Pauline SEILHAN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du courrier des
Restaurants du Cœur concernant un projet pour les enfants dont les
parents sont bénéficiaires des restos du cœur.

Ce projet consiste à emmener les enfants nés en 2014 et 2015 pour passer
une journée à la mer à Gruissan le mercredi 19 juin 2024.

Monsieur le Président propose d'attribuer une participation de 50 € pour
ce projet.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité :

Décide d'attribuer une participation aux restos du cœur pour le projet ci-
dessus de 50 €.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL

Le Secrétaire de séance

P. SEILHAN